



# MODELES D'INSTRUMENTS DE MESURE NOUVELLEMENT APPROUVES EN NOVEMBRE 1998

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES  
N° 98.00.211.003.0 DU 4 NOVEMBRE 1998

## Règles SERAP pour cuves à lait réfrigérées (CLASSE DE PRECISION II)

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 73/362/C.E.E. DU 19 NOVEMBRE 1973 MODIFIEE RELATIVE AUX MESURES MATERIALISEES DE LONGUEUR, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DU DECRET N° 75-906 DU 16 SEPTEMBRE 1975 MODIFIE REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : MESURES DE LONGUEUR ET DE L'ARRETE DU 3 FEVRIER 1977 MODIFIE RELATIF A LA CONSTRUCTION ET A LA VERIFICATION DES MESURES DE LONGUEUR.

### FABRICANT

Société VIRAX, 39, quai de Marne, BP 197, 51206 Epernay Cedex (France).

(1) Revue de Métrologie, mars-avril 1999.

### DEMANDEUR

Société SERAP, route de Fougères, 53120 Gorrion (France).

### OBJET

Le présent certificat modifie le certificat n° 98.00.211.001.0 du 5 juin 1998 (1).

### CARACTERISTIQUES

Les règles SERAP pour cuves à lait réfrigérées, objet du présent certificat, diffèrent des modèles approuvés par le certificat précité par :

- les dimensions du trou oblong de fixation dont la longueur est désormais de 25 mm ;



- la distance entre le trait du repère chiffré 0 et le bord inférieur de la règle qui est de 1 mm ;
- le logo de la Société SERAP qui est apposé entre le onzième et le quinzième centimètre pour les règles en arc de cercle.

Les autres caractéristiques techniques, les restrictions d'emploi et les dispositions particulières sont identiques à celles figurant dans le certificat précité.

### **INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

A l'exception de l'emplacement du logo de la Société SERAP entre le onzième et le quinzième centimètre pour les règles en arc de cercle, les inscriptions réglementaires sont inchangées.

### **DEPOT DE MODELES**

Les plans sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA. 19-158, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays-de-la-Loire et chez le demandeur.

### **VALIDITE**

Le présent certificat est valable jusqu'au 5 juin 2008.

### **ANNEXES**

Plan règle semi-rigide n° 6618-1.

Plan règle rigide n° 6618-2.

---

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

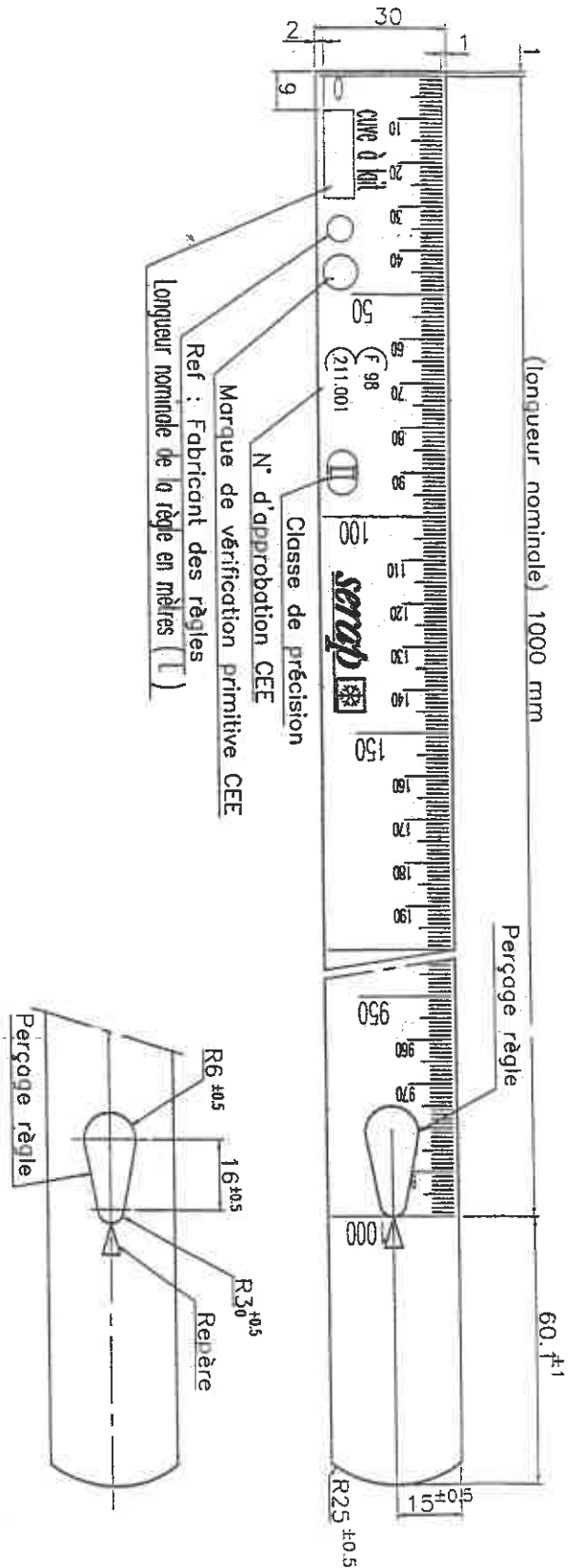
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

---

■ N° 6618-1  
REGLES SERAP POUR CUVES A LAIT REFRIGEREES

Règle semi-rigide, plate



**N° 6618-2**  
**RÈGLES SERAP POUR CUVES À LAIT RÉFRIGÉRÉES**

Règle rigide, en arc de cercle

